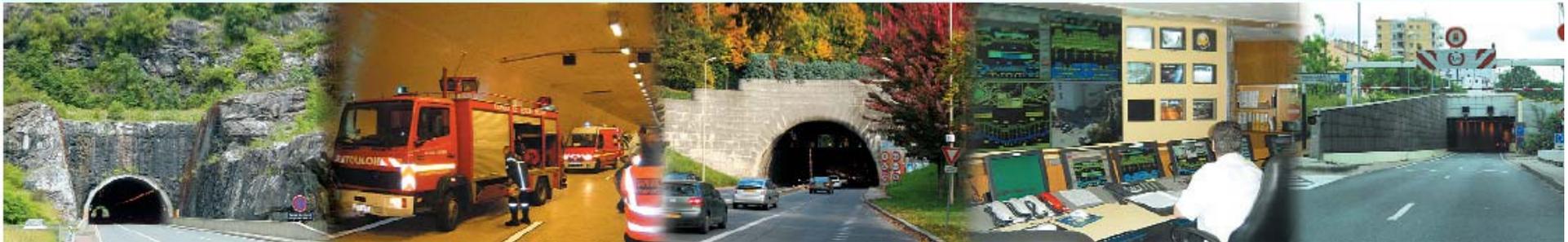


# Sécurité des tunnels routiers



**La réglementation et les procédures**  
**La gestion de la sécurité**

**Lyon 2 décembre 2008**



# Le plan d'intervention et de sécurité

Journée d'information sur la sécurité  
des tunnels routiers du 2 décembre  
2008



# Le plan d'intervention et de sécurité

*Définir l'organisation et les missions  
des personnels de l'exploitant pour les  
différentes situations susceptibles de  
mettre en cause la sécurité des  
personnes et les modalités d'alerte des  
services de secours et de coordination  
avec ceux-ci*



# Contexte réglementaire

- Circulaires de 2000 et décret du 24 juin 2005 pour les tunnels de plus de 300 m
- Directive européenne et décret d'application du 8 novembre 2006 pour les tunnels du réseau transeuropéen de plus de 500 m



## Le document de référence

- Le fascicule 5 (Le PIS) des guides de sécurité des tunnels routiers du CETU d'octobre 2006
  - Partie A : Objectifs et contenu du plan
  - Partie B : Canevas commenté d'un PIS illustrant comment faire un PIS à la mesure de l'ouvrage à traiter



# PIS et plans ORSEC

- Le PIS est le plan de l'exploitant
  - Mais décrit les interfaces avec les autres services
- Le plan ORSEC est le plan des services extérieurs
  - Mais implique l'exploitant
- D'où une nécessaire complémentarité et mise en cohérence



# Planification

- Chaque événement est spécifique, mais :
  - Les premières actions doivent être prises très rapidement
  - Avec une connaissance souvent médiocre de la situation (cas de l'incendie en particulier)
- Conclusion : Les premières actions sont engagées sur des bases simples et préparées à l'avance avec des personnels dûment formés et entraînés



# Sécurité des personnes

- Les usagers
- Le personnel travaillant en tunnel
- Les riverains



# Les événements

- Liés au trafic
  - Bouchons
  - Accidents, etc.
- Liés aux équipements
  - Panne ventilation
  - Panne barrières de fermeture, etc.
- Combinaison des deux



# Exploitation dégradée et CME

- Face à une situation dégradée, des mesures permettent de maintenir un niveau de risque constant
  - Vitesse limitée
  - Trafic régulé
  - Surveillance renforcée, etc.
- Lorsque l'exploitation est jugée trop risquée, le tunnel doit être fermé (Conditions Minimales d'Exploitation)



# Les actions de l'exploitant

- Seuls les principes généraux d'action figurent dans le PIS (synoptiques)
- Le détail des procédures ne figurent que dans les documents de l'exploitant



# Conclusions pour bien démarrer un PIS

- Un temps de préparation suffisant (4 mois)
- Le fascicule 5 du CETU
- Un exemple de PIS existant

Merci de votre attention



d'information du 2 décembre 2008